

5 – MISE EN COHERENCE DES PROJETS

5-1- Une stratégie à valider

Les projets liés au fleuve Rhône et à ses abords se sont révélés très disparates dans :

- les objectifs recherchés
- les degrés d'avancement
- l'interface avec les objectifs des partenaires financiers du Plan Décennal.

Aussi, est-il nécessaire aujourd'hui, pour mener à bien un programme réaliste et cohérent, de hiérarchiser clairement les priorités d'intervention, suivant une logique de territoire à faire valider par le Comité de Pilotage.

Une hiérarchie des projets a été établie par le bureau d'études, en fonction de l'intérêt de type " pôle principal " et " pôle secondaire ". Cette hiérarchie suggère un projet global qu'il est peut être utile d'explicitier plus avant pour le faire valider par les partenaires.

L'analyse transversale montre que :

1/ un certain nombre de zones naturelles sensibles ont été identifiées sur le territoire, notamment par Natura 2000 ; certaines font l'objet d'un plan de gestion, d'autres non. Elles recueillent l'unanimité des intervenants sur une nécessité d'intervention.

2/ du point de vue de la valorisation de cet espace, deux éléments majeurs de distinguent :

- Un point d'appel potentiellement fort, la confluence de la Drôme et du Rhône, particulièrement intéressante du point de vue du tourisme nature, avec une double entrée thématique : l'ornithologie, et le marais (Printegarde).

Du point de vue écologique, il est à souligner qu'il n'existe plus d'équivalent, dans la vallée du Rhône, d'affluents directs du Rhône : ici, la Drôme et l'Eyrieux convergent vers le fleuve.

Il s'agit de DONNER DU SENS à un espace trop peu considéré, la confluence Rhône / Drôme : La CNR et les collectivités locales disposent ici d'une vitrine exceptionnelle de leurs actions en matière de préservation et de valorisation de l'environnement naturel.

Le sentier d'interprétation réalisé par le DAVD se positionnant comme le lien entre ce point d'appel et le reste du territoire.

- Un axe de drainage permettant d'identifier le Val de Drôme à l'échelle Européenne : l'axe cycliste " du Léman à la mer ".

Stratégiquement, il est indispensable de prendre appui sur ces deux éléments pour déterminer un plan d'action d'une certaine envergure.

Le positionnement du Val de Drôme en tant qu'étape " Nature " sur l'itinéraire du Léman apparaît, dans un contexte fortement marqué par les activités industrielles et les voies de communication, un axe fort de valorisation du patrimoine fluvial :

- De par les caractéristiques intrinsèques du secteur
- De par les projets amont et aval de valorisation du patrimoine culturel en cours par ailleurs (musée des marinières de Serrières, etc.)

Qu'en est-il de la position des collectivités locales à l'égard de ce diagnostic stratégique?

Au travers des entretiens réalisés (auprès des municipalités en place avant mars 2001), il apparaissait clairement que la ré-appropriation du fleuve et de ses abords est un souci commun.

Pour autant, les projets portés par les communes n'étaient pas clairement définis, hormis, dans une certaine mesure, le projet d'Etoile sur Rhône, avec le programme " La terre et l'Eau ", dont l'objectif était de diffuser une fréquentation de promeneurs sur un secteur vaste allant des bords de Rhône à la Nationale. Il se traduisait avant tout en termes de localisation de parkings : la faisabilité d'un équipement de type " maison de l'eau " méritant d'être approfondi quant à sa faisabilité. Ce projet sera à redéfinir, à terme, en lien avec le projet Nature décrit ci-après.

En ce qui concerne d'autres problématiques, d'ordre hydraulique et liées aux risques, , d'autres programmes permettent d'intervenir :

- Véore : celle-ci peut être traitée dans le cadre du contrat de rivière,
- Dignes : le cahier des charges de la CNR prévoit la défense contre les grands accidents hydrauliques.

En tout état de cause, il apparaît que, sans prise en considération réelle des secteurs à forte valeur environnementale, il ne peut y avoir à terme de cohérence dans des politiques de ré-appropriation du fleuve, qui se doivent également d'être justifiées et argumentées face aux associations de riverains.

Le plan d'action qui peut être proposé aux collectivités et aux partenaires financiers serait par conséquent fondé sur les axes stratégiques suivants :

POUR QUI ?

- Pour les publics de proximité (résidents, urbains de proximité, touristes en séjour sur le secteur, voir public scolaire pour sorties à la journée) : les abords du Rhône peuvent redevenir un poumon vert.
- Pour les publics extérieurs, drainés notamment et en premier lieu par l'axe cycliste du Léman à la mer

une étape présentant le patrimoine naturel du fleuve, sur le secteur privilégié de la confluence avec la Drôme, sur un axe fort en matière de tourisme nature : l'ornithologie.

COMMENT ?

1/ Définir une plate-forme commune de valorisation, à l'interface des différents porteurs de projets d'interprétation (DAVD, Réserve de Chasse, Marais de Printegarde), sur le secteur de la confluence dans un premier temps.

- Utiliser les vecteurs d'information / orientation (itinéraires vélos, signalétique) et les points d'accueil existants (parkings, dont le traitement s'impose pour régler la circulation) pour affirmer cette image attractive,
- diffuser le public vers les pôles complémentaires, supports d'activités structurées (lac des petits Robins, et à court ou long terme, bateau-moulin, base de loisirs de Beauchastel, base de loisir de la gravière, autres produits touristiques).

2/ Préparer la phase ultérieure de valorisation des zones naturelles intéressantes, en mettant en œuvre des plans de gestion de réhabilitation.

5. 2- Plan d'action

FICHE ACTION 1 : Une plate-forme de valorisation du patrimoine naturel

OBJECTIF :

Sur le secteur de la confluence Drôme-Rhône, établir un programme de valorisation du patrimoine naturel, prenant en compte :

- 1/ le projet de valorisation et communication de la réserve de l'ONC
- 2/ le projet de réhabilitation et mise en valeur du Marais de Printegarde
- 3/ les tracés du sentier d'interprétation et de l'itinéraire cycliste " du Léman à la mer "

MISE A PLAT DES OPERATIONS ET FINANCEMENTS

1/ RESERVE DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE

Ci-après : reprise du plan de gestion de la Réserve de chasse et de faune sauvage, distinguant financements déjà acquis et financements à trouver.

PORTEUR DE PROJET :	ONC		
OBJET :	PLAN DE GESTION DE LA RESERVE DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE		
DOCUMENT DE REFERENCE :	PLAN DE GESTION DE LA RESERVE (1998)		
ACTIONS PREVUES CONCERNANT LE CONFLUENT DROME / RHONE :	Aménagement de la basse Drôme		
	Valorisation du petit marais		
	Création d'un ilot pour les oiseaux à la confluence		
(autres actions prévues, non spécifiques à la confluence)	réhabilitation des roselières - Mais l'écosystème doit être considéré dans sa globalité.		
	suivi scientifique : suivi scientifique sur l'intégralité du périmètre de la réserve est intimement lié à la confluence.		
CHIFFRAGE DES OPERATIONS A MENER		DEJA ACQUIS A TROUVER	
RESTAURATION DES ROSELIERES			
création de chenaux	460 000 F		
curage du chenal roselière B	125 000 F		
création de mares dans les roselières	70 000 F		
rejeunissement des roselières atterries	195 000 F		
<i>sous total</i>	850 000 F	425 000 F	425 000 F
TRANQUILLITÉ DU SITE ROSELIERE B			
étude préalable	15 000 F		
aménagement de la piste	185 000 F		
végétalisation et plantations	140 000 F		
<i>sous total</i>	340 000 F	- F	340 000 F
AMENAGEMENT DE LA BASSE DROME			
étude préalable	125 000 F	125 000 F	
déboisement préalable	35 000 F		35 000 F
reouverture de bras mort	210 000 F		210 000 F
<i>sous total</i>	370 000 F	125 000 F	245 000 F
AMENAGEMENT DU CONFLUENT RHONE DROME			
étude préalable	35 000 F		35 000 F
réalisation d'un ilot	350 000 F		350 000 F
<i>sous total</i>	385 000 F	- F	385 000 F
montants évalués sur toute la réserve			
suivi des oiseaux paludicoles	15 000 F		15 000 F
suivi des odonates	13 000 F		13 000 F
suivi de la végétation	112 500 F		112 500 F
suivi des hivernages et de la migration	75 000 F	12 500 F	62 500 F
analyses diverses	12 000 F	2 000 F	10 000 F
suivi et gestion du dossier	298 300 F	43 100 F	255 200 F
<i>sous total</i>			468 200 F
COMMUNICATION			
panneau d'information	60 000 F		60 000 F
livret guide	80 000 F		80 000 F
<i>sous total</i>			140 000 F
RESTAURATION DU MARAIS EN RIVE DROIT PETIT RHONE			
étude préalable	100 000 F		100 000 F
travaux de restauration	pm		
<i>sous total</i>	100 000 F	- F	100 000 F
TOTAL GENERAL			2 103 200 F

CONDITIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES DE MISE EN ŒUVRE

A- ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX (Opérations définies dans le plan de gestion de la réserve et du marais)

- 1/ Détermination d'un maître d'ouvrage : Structure gestionnaire de sites naturels, type CREN, FRAPNA, Maison de la Réserve....., avec marché avec la CNR, maître d'ouvrage, pour intervenir sur le marais.
- 2/ Réalisation selon phasage des plans de gestion

B- ASPECT VALORISATION

- 1/ Détermination d'un maître d'ouvrage commun sur le volet " valorisation, interprétation " : DAVD

- 2/ Groupe de travail : DAVD (dont Maison de la réserve), ONC, ayant pour objet :

1. la détermination des ressources d'interprétation sur l'embouchure ET le marais
2. la validation de l'esquisse puis APD du plan global d'interprétation

- 3/ Etude de définition

3. Etude des contenus : Hiérarchisation, localisation,
4. Esquisse chiffrée sur infrastructures d'accueil et d'interprétation
5. APD : modes de restitution (panneau, manipulations interactives, mobilier d'extérieur, observatoire, livret pédagogique pour scolaires, et plaquette de présentation etc.), en respectant charte graphique de l'itinéraire d'interprétation.
6. APD : parkings sur la zone de la confluence (50 places maximum) , aménagement paysager, et intervention légère sur le parking du barrage mobile, autre point d'accès au Nord.

- 4/ A partir des points d'appel que sont l'itinéraire vélo et le pôle d'interprétation nature, diffuser les visiteurs vers les autres points caractéristiques de la zone :

7. le lac des petits Robins
8. base de loisirs de Beauchastel
9. autres itinéraires vélo en liaison possible (coté Ardèche, itinéraire VTT de la Drôme)

à moyen terme :

10. bateau-moulin
11. autres sites de valorisation du patrimoine naturel paysager, culturel

à long terme :

12. base de loisirs de la Gravière de Loriol

- " Panneaux d'entrée de site " explicitant la logique globale du secteur, reprenant les graphismes de la plaquette de présentation : sur le parking du seuil de la Drôme, sur le parking du barrage mobile, après les passerelles de l'itinéraire cycliste arrivant par le Nord et par le Sud
- Complément de signalétique sur itinéraires vélo pour faire le lien entre les axes de circulation et les points d'appel
- Distribution régulière de la plaquette à minima dans les OT de la Voulte et Livron, la Maison de la Réserve, et le CPIE de la Voulte.

- 5/ Suivi de réalisation : DAVD

- 6/ Cumul de tous les budgets prévus pour la valorisation du patrimoine naturel de cette zone

PRECAUTIONS PARTICULIERES

1/ Négociation avec l'itinéraire Vélo du Léman à la mer sur la communication "étape nature à l'embouchure de la Drôme"

2/ Aménagement du parking du seuil de la Drôme : localisation dépendante des conclusions de l'étude sur le réaménagement de la passe à poissons, car une hypothèse porte sur la création d'une rivière artificielle en parallèle de la rivière.

FICHE ACTION 2 : Gestion puis valorisation des zones naturelles intéressantes

OBJECTIF :

A court et moyen terme :

- Intervention sur la lône des petits Robins
- Intervention sur le petit Rhône
- Passe à poissons de la Drôme

A long terme, valorisation de ces secteurs pour l'interprétation, en complément du dispositif décrit en fiche action 1.

CONDITIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES DE MISE EN ŒUVRE

A- LONE DES PETITS ROBINS ET PETIT RHONE

PORTEUR DE PROJET :	CNR, CAR SUR EMPRISE CNR		
OBJET :	PLAN DE GESTION DE LA LONE DES PETITS ROBINS ET DU PETIT RHONE		
DOCUMENT DE REFERENCE :	NATURA 2000		
ACTIONS PREVUES	Favoriser la gestion conservatoire et/ou restauration des forêts alluviales du domaine public		
	Prendre en compte les habitats dans le dossier d'entretien du site		
	Elaborer un dossier d'entretien pour le petit Rhone		
CHIFFRAGE DES OPERATIONS A MEN			
	Etudes complémentaires inventaires, diagnostics, y compris hydrauliques, hydrobio et hychtioécologiques, précision et hiérarchisation des enjeux	150 000 F	
	Réalisation d'un plan de gestion incluant dossier d'entretien ; définition de modalités de gestion des milieux aquatiques (lones) et ripisylves	150 000 F	
	Actions de restauration (génie écologique) : restauration des lones (1)	650 000 F	
	Information sensibilisation concertation partenaires	50 000 F	
	<i>sous total investissement</i>	<i>1 000 000 F</i>	
		Lone petits Robins	petit Rhône
	Entretien courant		TOTAL
	milieu rivulaire	20 000 F	70 000 F
	milieu boisé	20 000 F	15 000 F
	milieu herbacé (actions type MAE)	15 000 F	15 000 F
	monitoring (suivi environnemental)	15 000 F	15 000 F
	<i>sus total par an, hors administration</i>	<i>70 000 F</i>	<i>100 000 F</i>
			<i>170 000 F</i>

(1) Budget très difficile à estimer à ce stade. Sur la base des ratios synthétiques établis par Natura 2000 sur ce type d'écosystème, la fourchette varie de 300 KF à 1 millions de francs. Une moyenne de 650 KF a été retenue ici.

B- PASSE A POISSON

PORTEUR DE PROJET :	CNR
OBJET :	EMBOUCHURE DE LA DROME
DOCUMENT DE REFERENCE :	NATURA 2000
ACTIONS PREVUES	Maintenir un débit d'étiage permettant la préservation des habitats
	conserver et/ou restaurer le fonctionnement naturel de la rivière
	maintenir et restaurer les habitats aquatiques
CHIFFRAGE DES OPERATIONS A MENER	
	Passé à poissons, suivant conclusions de l'étude en cours. Sur la base de la réalisation précédente, le seuil des 3 millions de francs est un coût d'objectif envisageable.
	pm : Le SAGE Drome ne concerne pas d'autres zones dans l'emprise de la CNR.

1/ Définition d'un maître d'ouvrage : DAVD ?

2/ Réalisation des études

3/ Identification d'un maître d'œuvre :

- pour l'aspect gestion, sur les lones : CREN, FRAPNA ? Le même intervenant que pour le marais de Printegrade serait souhaitable.
- Pour les travaux du seuil

5-3 .Programme d'action

Les échanciers chiffrés ci-après établissent, par fiche-action puis en global, les besoins en financement ainsi que le planning prévisionnel de répartition.

Au total, le programme d'action porte sur un budget de l'ordre de 7,5 millions de francs, dont :

- 5,8 millions sur des opérations de restauration, et gestion des milieux naturels identifiés comme déterminants
- 1,2 millions sur le suivi, l'entretien et le fonctionnement
- 0,5 millions d'études et d'honoraires.

La restauration et la gestion des milieux naturels est la plus grande part de ce programme d'action : 70% de l'enveloppe globale. Les actions d'accueil du public et de valorisation comptent pour 30%.

Aussi, avec un partenariat tri-partite : CNR, Agece de l'Eau, collectivités locales, il est pertinent d'avancer une prise en charge COMMUNE ET GLOBALE de ce programme d'action, chaque partenaire intervenant à hauteur d'un tiers : les actions sont interdépendantes en terme de sauvegarde et de valorisation à court, moyen, et long terme.

Cette fédération de moyens aura valeur d'exemple à l'échelle du territoire, de la nécessaire mise en cohérence des interventions des acteurs locaux, de la CNR, et de l'Etat, en structurant un projet commun sur un secteur à fort potentiel écologique et d'ouverture au public..

La répartition de la prise en charge financière porterait donc à 2,5 millions de francs la participation de chacun. A rappeler en outre, au niveau des collectivités locales que celles-ci pourront rechercher d'autres partenariats pour soutenir leur effort financier, notamment l'ONC elle-même, ou la DIREN à travers les fonds de gestion des Espaces Naturels Sensibles.